

Fédération des Spécialités Médicales

IIIème Séminaire sur la Formation Médicale Continue de la Fédération des Spécialités Médicales

vendredi 11 juin 2004 - ISCOMM • PARIS XIII

Evaluation des programmes de FMC des Sociétés Savantes

Une vingtaine de spécialités étaient représentées. Il est à noter la présence du Docteur Marielle LAFONT de l'ANAES pour collaborer au plan méthodologique sur l'opération d'évaluation des programmes de F.M.C. des Sociétés Savantes.

I/ Evaluation des programmes de F.M.C. des Sociétés Savantes :

Après une introduction du Président Jean-Marc DUMEIX, le Professeur Jacques BARRIER, responsable de la F.M.C. a animé l'atelier avec le Professeur Jean-Marie BONNETBLANC (Société Française de Dermatologie) et le Docteur Catherine COTHEREAU (Société Française de Médecine du Travail) membre du CNFMC des salariés. Le Professeur BARRIER est membre du CNFMC des hospitaliers et a été élu au Comité National de coordination de la F.M.C.

Intérêt vif manifesté par certaines spécialités soucieuses de faire évaluer leurs réunions de F.M.C. le plus rapidement possible. En raison du délai nécessaire pour la rédaction du rapport interne, il ne sera pas possible d'évaluer en septembre le congrès de la Société de Neurologie de Langue Française. En revanche, l'évaluation des congrès d'Orthopédie et de Rhumatologie apparaît faisable. Les autres demandes pourraient s'échelonner en 2005.

Pendant le séminaire, les fiches pratiques pour conduire cette opération ont été discutées et validées par les participants. L'état d'avancement de ces fiches pratiques est proposé en annexe. Un avis sera demandé aux responsables des Sociétés Savantes.

II/ Etat d'avancement des travaux des Conseils Nationaux de F.M.C. :

Les trois Conseils (Libéraux, Hospitaliers, Salariés non hospitaliers) se réunissent régulièrement. Chaque Conseil travaille indépendamment et soumet ses conclusions au Comité de Coordination National de F.M.C. Les premières conclusions sur le mode d'agrément des organisations de F.M.C., sur les thèmes prioritaires, sur le cahier des charges de chaque praticien seront finalisées après l'été. Il n'y a pas de date précise de l'installation des Conseils Régionaux.

En fin de séminaire, les participants ont discuté des crédits qui pourraient être alloués à chaque praticien pour valider son obligation de F.M.C. De la discussion très large il émerge un certain nombre de souhaits : d'une part, bien différencier les crédits correspondants à une formation formelle (ateliers, séminaires, congrès etc) et ceux appartenant à une formation informelle (lectures, appartenance à des réseaux de formation, participation à des staffs etc). Il a été considéré que l'évaluation des pratiques professionnelles représentait un mode de validation de la Formation Médicale Continue tout à fait intéressant que ce soit pour les libéraux ou les hospitaliers (par ailleurs amenés à vivre l'accréditation de type II par l'ANAES dans leurs établissements). Il a été jugé par les participants que chaque société savante était la plus capable de différencier le crédit d'heures pouvant être alloué selon les différents modes de se former. Pour un praticien, les crédits d'heures plutôt que des points paraissent être le mode le plus explicite pour l'ensemble des participants. Pour tous, le nombre de crédits en heures devrait être plus important pour une formation où le praticien est actif que pour une formation où le praticien est passif.